

République française
Département du Puy-de-Dôme
Commune d'Orcet
Séance du Conseil municipal du 5 février 2026

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

L'an deux mille vingt-six, le 05 février, à 19 heures 30, le conseil municipal de la Commune d'Orcet dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil, sous la présidence de M. Dominique GUELON, Maire.

Étaient présents (21) ou représentés (1) :

Dominique GUELON, Valérie ROUX, René GUELON, Martine MATHELY, Bernard DUCREUX, Francis GILBERT, Christian GIRY, Michèle PINET, Valérie ROUX, Bénédicte BORREL, Henri-Bernard BOULINGUEZ, Jean-Paul BOUVIER, Gérard CHEVRIER-DOUSSET, Xavier DUBOIS, Sébastien MORANGE, Patricia FOUGERE, Magali LEWICKI, Arnaud MITORAJ, Sophie PICOT, Alexandra PIRON, Laurence RAGI, Aline TETEVIDE représentée par Francis GILBERT, Valéry VIALARD,

Étaient absents (1) :

Julie DURIEZ

Secrétaire de séance : Jean-Paul BOUVIER

Date de convocation du conseil municipal : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 23

Quorum : 12

Dans le cadre de la réhabilitation énergétique des bâtiments communaux comprenant la Mairie, la Salle des fêtes et la Maison des comtes situées à Orcet, une étude de faisabilité par PAC géothermie sur sondes sera réalisée par AuverFluid et anteagroup,

Vu que l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) dispose d'une ligne de subventions au titre de « Fonds Chaleur »,

Considérant le coût du volet thermique du projet,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

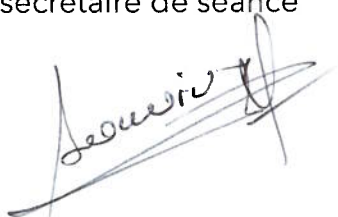
- **D'approuver** l'étude de faisabilité d'un système de chauffage (par géothermie sur sondes)
- **De valider** le financement ci-dessous :

Poste de dépenses	Montant HT (en euro)	Montant HTR (en euro)
Etude de faisabilité	6 000	7 200
Exploitation pour sonde géothermique	5 800	6 960
Forage test	30 000	36 000
TOTAL	41 800	50 160

- **De charger** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'ADEME - fonds chaleur à hauteur de 70%.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

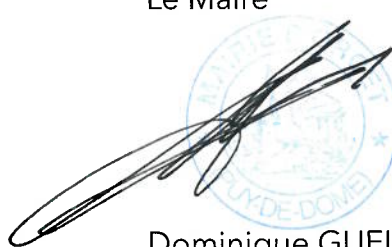
Fait et signé à Orcet, le 05 février 2026

Le secrétaire de séance



Jean-Paul BOUVIER

Le Maire



Dominique GUELON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.